



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication :

0 014 137
B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
25.07.84

(51) Int. Cl.³ : **B 42 F 17/00**

(21) Numéro de dépôt : **80400079.2**

(22) Date de dépôt : **18.01.80**

(54) Pochette du genre recueil à usage documentaire, touristique, publicitaire ou autre.

(30) Priorité : **22.01.79 FR 7901727**

(43) Date de publication de la demande :
06.08.80 Bulletin 80/16

(45) Mention de la délivrance du brevet :
25.07.84 Bulletin 84/30

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LU NL SE

(56) Documents cités :
CH-A- 551 879
FR-A- 377 767
FR-A- 1 241 820
US-A- 3 829 132

(73) Titulaire : **S.A.R.L. DOULADOURE**
15 Rue du Chant du Merle
F-31400 Toulouse (FR)

(72) Inventeur : **Manhes Pierre**
7 Rue de Lorraine
F-31130 Balmes (FR)

(74) Mandataire : **Ravina, Bernard**
Cabinet Bernard RAVINA 24, boulevard Riquet
F-31000 Toulouse (FR)

EP 0 014 137 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objet une pochette du genre recueil d'informations à usage documentaire, touristique, publicitaire ou autre constitué d'un boîtier dont une face ouverte est obturable par un couvercle rabattable, recevant un support d'enregistrement sonore ou visuel ou tout autre dispositif et/ou des fiches ou d'autres documents dans des logements respectifs.

On connaît des pochettes telles que décrites dans le brevet US-A-3.829.132 qui montrent une couverture support composite pour cassettes et livres qui est constituée par un support commun en forme de couverture rigide de livre ayant deux pochettes solidaires de ladite couverture dont l'une reçoit une cassette et l'autre une liasse de papier ou un livre. Selon ce brevet le logement de la cassette et le logement du livre sont ménagés sur le support de telle manière qu'en position fermée de la couverture support le logement du livre (ou liasse) ferme l'ouverture du logement de la cassette et empêche celle-ci de sortir. Cependant le logement du livre ou liasse reste ouvert vers le haut et le livre peut s'échapper. De plus, ces logements ont des dimensions constantes qui ne peuvent pas être modifiées.

Le brevet DE-B-2.727.692 décrit une boîte à fiches qui peut être divisée également en deux logements par des parois mobiles qui peuvent être insérées dans des rainures du fond du fichier.

Il y a lieu cependant de noter que les parois n'assurent un éventuel blocage des documents que par gravité et qu'elles sont improches à empêcher la chute des documents si le fichier était placé en position verticale inversée.

Enfin, ce fichier n'est pas muni d'un couvercle. De ce fait ce fichier n'assure pas le blocage des documents.

La présente invention vise à réaliser une pochette du genre recueil à usage documentaire, touristique, publicitaire ou autre pouvant recevoir un support d'enregistrement sonore ou visuel ou autre et/ou des fiches, qui soit de construction simple et dans laquelle les objets notamment les fiches qui y sont logés soient parfaitement bloqués en position et protégés.

La présente invention vise en outre à réaliser une pochette du genre précité dans lequel on puisse loger des fiches de différentes dimensions.

La présente invention vise en outre à réaliser une pochette du genre précité dans lequel l'enlèvement, le tri et la consultation des documents soient facilités.

A cet effet, la pochette du genre recueil à usage documentaire, touristique, publicitaire ou autre selon l'invention est constituée d'un boîtier dont une face ouverte est obturable par un couvercle rabattable, ledit boîtier recevant un support d'enregistrement sonore ou visuel ou tout autre dispositif et/ou des fiches ou d'autres documents à plat, ladite pochette étant caractérisée en ce

que son intérieur est divisible en deux logements par une pièce angulaire dont une première aile disposée perpendiculairement au fond de la pochette et s'étendant de l'un à l'autre des côtés de celle-ci peut être fixée de manière amovible en deux endroits différents de la pochette à l'intérieur de celle-ci, l'un des endroits étant ménagé à la base de la pochette, tandis que l'autre aile de la pièce angulaire formant un angle inférieur à 90° avec la première aile est inclinée vers l'intérieur de la pochette et ainsi en faisant ressort prend appui contre les documents empilés les uns sur les autres dans l'un des deux logements de la pochette ou dans toute la pochette ce qui assure un blocage en position des documents quelle que soit la position de la pochette, le contenu de celle-ci étant également protégé par le couvercle.

Suivant une autre caractéristique de l'invention des rainures sont disposées dans les parois du boîtier et/ou sur le fond dans lesquelles s'insère l'aile transversale de la pièce angulaire.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, il est prévu dans le fond du boîtier au moins une lumière qui permet un enlèvement des documents empilés contre l'effet de la force de ressort de la pièce angulaire.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, le boîtier est doté d'un curseur mobile parallèlement à la tranche des documents, ledit curseur étant doté d'un doigt transversal de sélection des documents.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, les documents sont constitués par des fiches de dimensions décroissantes classées en ordre croissant de leur grandeur depuis l'avant du boîtier vers l'arrière en sorte qu'une portion de la surface des fiches soit apparente et que la surface totale obtenue par accolement et juxtaposition de la portion de surface apparente de chacune des fiches reçoit une marque continue en sorte que l'absence de l'une des fiches ou un classement défectueux pourront être découverts par défaut de la continuité du marquage.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description ci-après de modes de réalisation donnés à titre d'exemples non limitatifs et illustrés par les dessins joints dans lesquels :

La figure 1 représente une vue en perspective d'une pochette selon l'invention.

Les figures 2 et 3 représentent une pochette selon la fig. 1 avec lumière permettant l'enlèvement des documents, et

la figure 4 représente une pochette du type de celle de la figure 1 avec documents et support d'enregistrement sonore.

Dans l'exemple de réalisation de l'invention représenté aux figures le dispositif selon l'invention comprend un boîtier 1 de préférence rectangle obturable par un couvercle rabattable 2.

Le boîtier est ouvert frontalement et comprend quatre rebords 3 et un fond 4 qui est de préférence réalisé en une matière transparente.

Pour simplifier la fabrication l'ensemble du boîtier est réalisé par moulage en une matière transparente.

Sur l'un des grands côtés du boîtier est articulé par tous moyens connus le couvercle 2 réalisé également en une matière transparente. Le boîtier est divisible transversalement et perpendiculairement à ses grands côtés par une pièce angulaire 5 amovible qui ménage une cloison et sépare un logement pour des fiches 6 ou autres documents et un logement pour un support d'enregistrement sonore 7, visuel ou autres dispositifs.

Dans la paroi de chacun des grands côtés 3 du boîtier sont ménagées des rainures perpendiculaires au fond 4. Deux rainures parallèles 8 sont ménagées à la base du boîtier et deux rainures 9 sont ménagées au niveau du premier quart ou du premier tiers de la hauteur du boîtier. Avec ces rainures coopère la pièce angulaire dont une première aile ou talon 10 pénètre dans lesdites rainures soit en venant sur le petit côté inférieur 3 du boîtier, soit en venant parallèlement au-dessus de celui-ci pour ménager le logement de la cassette et des fiches ; la première aile est disposée perpendiculairement au fond du boîtier et s'étend de l'un à l'autre de ses côtés. Une deuxième aile sécante au talon 10 et inclinée sur celui-ci et formant avec celui-ci un angle inférieur à 90° pénètre à l'intérieur du boîtier. Cette aile 11 inclinée à l'intérieur du logement des fiches et de hauteur inférieure à celui-ci, par exemple de l'ordre de un tiers à un demi de la hauteur dudit logement bloque les fiches en position à la manière d'un ressort. L'angle négatif de l'aile 11 par rapport au talon 10 est tel que le bord supérieur de celle-ci appuie contre le fond 4 du logement. Cette paroi est réalisée en une matière flexible en sorte que l'utilisateur pourra l'écartier pour saisir la fiche qui l'intéresse. Une lumière 12 (fig. 2) est ménagée dans le fond 4 du boîtier pour permettre à l'utilisateur de dégager les fiches par pression du doigt au dos de celles-ci.

La lumière 12 peut être constituée par un orifice circulaire ménagé au niveau du logement des fiches comme représenté en fig. 2. La lumière 12 peut également être constituée par un orifice oblong ménagé au bord du boîtier sur toute la hauteur du logement des fiches (fig. 3) ou suivant une variante non représentée sur toute la hauteur du boîtier en sorte qu'elle serve également à dégager la cassette de son logement. Une lumière 13 peut également être ménagée au niveau du logement de la cassette dans le fond 4 permettant à l'utilisateur d'enlever la cassette.

La pièce angulaire 5 peut avantageusement être disposée dans les rainures 8 ou dans les rainures 9 selon que l'on veut faire usage de tout le boîtier comme pochette à fiches ou comme pochette à fiches et à support d'enregistrement sonore ou autre dispositif.

Suivant les fig. 1 et 4, sur l'un des rebords constituant un des grands côtés du boîtier de préférence sur le rebord opposé au couvercle est ménagée une fente 14 tout au long du logement

des fiches. La fente 14 est dotée d'une inclinaison ou pente correspondant à l'inclinaison ou pente des portions de surfaces apparentes des fiches 6 qui sont placées dans le logement (fig. 5). Dans la fente 14 est monté un curseur mobile 15 parallèlement à la tranche des fiches doté d'un téton de manœuvre apparent extérieurement au boîtier et d'un doigt 16 perpendiculaire à la fente et intérieur audit boîtier qui permet de procéder à la sélection des fiches par exemple en l'inserrant entre deux fiches pour faciliter le dégagement de celle qui est choisie. Cette forme de réalisation de l'invention permet d'obtenir une protection accrue des fiches et de la cassette.

5 Suivant une caractéristique de l'invention les fiches 6 sont de dimensions et de superficies différentes les unes par rapport aux autres, et les fiches sont placées en ordre de grandeur croissante depuis l'avant du réceptacle où se place la plus petite jusqu'à l'arrière du réceptacle où se place la plus grande, en sorte qu'une portion de la surface de chaque fiche soit apparente, ladite portion de surface portant la rubrique ou sous-rubrique de la fiche ou un signe distinctif. Afin 10 d'obtenir une régularité dans le positionnement décroissant des fiches depuis l'arrière vers l'avant la différence de dimensions peut être égale d'une fiche par rapport à l'autre.

15 Dans l'exemple de réalisation de l'invention représenté aux dessins annexés la différence de dimensions des fiches porte sur leur hauteur qui est croissante de la première à l'avant du réceptacle à la dernière, à l'arrière du réceptacle. Il va de soi qu'une ou plusieurs fiches de mêmes dimensions, en l'espèce de même hauteur peuvent être groupées à un même niveau dans le classement.

20 Suivant une caractéristique particulière à l'invention, la surface 6A obtenue par accollement en ordre croissant des fiches et juxtaposition de leurs portions de surfaces apparentes reçoit par impression ou tout autre procédé une marque continue en sorte que l'absence d'une fiche sera facile à déceler ou que sa mise en place sera facilitée. La marque continue peut être un trait axial de la première fiche se continuant sur la portion visible de chaque fiche successive. Avantageusement la surface 6A ainsi définie recevra par impression ou tout autre procédé une illustration quelconque. Chaque portion de surface apparente de chacune des fiches recevra une partie de l'illustration complémentaire de la partie de l'illustration portée par la surface apparente de la fiche qui la précède et de celle qui la suit, à la manière d'un puzzle en sorte que le classement des fiches soit facilité. Chacune des fiches ou groupe de fiches de même dimension sera consacrée à une rubrique déterminée ce qui facilite la consultation du recueil d'information. Dans le cadre de l'usage d'un tel dispositif dans un but touristique les rubriques peuvent par exemple concerner : l'accueil, les notions climatiques, l'histoire de la ville concernée, le folklore, les sites remarquables. Une ou plusieurs fiches peuvent avantageusement et sans gêner la consultation du recueil être consacrées à des insertions

publicitaires par exemple sous la rubrique « bonnes adresses ». On peut également concevoir qu'une fiche ou un groupe soit consacré au divertissement de l'utilisateur, cette fiche pouvant par exemple présenter une grille de mots croisés ou autres.

Dans l'exemple de réalisation représenté aux dessins annexés (fig. 1 et 4) à l'opposé du couvercle 2 est articulé sur le rebord opposé un deuxième couvercle 17 qui se place sous le précédent lors de leur rabattement en fermeture. A cet effet, le rebord du boîtier est doté d'une découpe 18. Le couvercle 17 a une hauteur inférieure à celle du couvercle 2 et en position rabattue il obture le logement de la cassette ainsi que la base, sur une valeur d'un tiers environ de sa hauteur, du logement des fiches ce qui permet par ouverture du couvercle 2 de consulter celles-ci sans qu'elles puissent glisser du réceptacle et de protéger la cassette. Le couvercle 17 peut se bloquer en forcement ou par tout autre moyen en position fermée.

On peut également concevoir que le couvercle 17 soit articulé sur le même côté que le couvercle 2 et sous celui-ci ce qui diminue l'encombrement lorsque le boîtier est ouvert. De préférence le couvercle 17 est également réalisé en une matière transparente.

Le recueil selon l'invention tel que représenté aux figures présente l'avantage de bloquer les fiches en empêchant qu'elles puissent glisser hors du boîtier ou réceptacle, celui-ci étant fermé sur ces quatre côtés et permet de protéger la cassette. Sur les parois internes ou externes au boîtier du fond et du couvercle peuvent être apposés par tous procédés connus des illustrations ou mentions ou autres permettant de personnaliser le recueil. De préférence ces éléments de personnalisation seront réalisés par impression sur des surfaces supports, papier, carton, ou autres qui seront collés. Cette disposition de l'invention permet à partir d'un type de boîtier standard d'obtenir différents types de recueils.

La pochette selon l'invention peut être utilisée à toutes fins documentaires, touristiques, publicitaires ou autres.

Revendications

1. Pochette du genre recueil à usage documentaire touristique, publicitaire ou autre constitué d'un boîtier dont une face ouverte est obturable par un couvercle rabattable recevant un support d'enregistrement sonore ou visuel ou tout autre dispositif et/ou des fiches ou d'autres documents disposés à plat caractérisée en ce que l'intérieur de ladite pochette est divisible en deux logements par une pièce angulaire (5), dont une première aile (10) disposée perpendiculairement au fond de la pochette et s'étendant de l'un à l'autre côté de celle-ci, peut être fixée de manière amovible en deux différents endroits de la pochette à l'intérieur de celle-ci, l'un des deux endroits étant situé à la base de la pochette, tandis que l'autre

aile (11) de la pièce angulaire formant un angle inférieur à 90° avec la première aile (10) est inclinée vers l'intérieur de la pochette et ainsi en faisant ressort prend appui contre les documents (6A) empilés les uns sur les autres dans l'un des deux logements de la pochette.

5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que des rainures (8 et 9) sont disposées dans les parois (3) du boîtier et/ou au fond (4) dans lesquelles s'insère l'aile transversale (10) de la pièce angulaire (5).

10 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que dans le fond (4) du boîtier (1) est disposée au moins une lumière (12) permettant un enlèvement des documents empilés contre l'effet de la force de ressort de la pièce angulaire (5).

15 4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le boîtier (1) est doté d'un curseur mobile (15) parallèlement à la tranche des documents doté d'un doigt (16) transversal de sélection des documents.

20 5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les documents sont constitués par des fiches de dimensions décroissantes classées en ordre croissant de leur grandeur depuis l'avant du boîtier vers l'arrière en sorte qu'une portion de la surface de chacune des fiches soit apparente et que la surface totale obtenue par accollement et juxtaposition de la portion de surface apparente de chacune des fiches reçoit une marque continue en sorte que l'absence de l'une des fiches ou le défaut de classement pourront être découverts par défaut de la continuité du marquage.

Claims

25 40 1. Pouch for documentary, touristic, advertising use or all others uses made by a box an open face of which is able to be obturated by a lid that can be folded back, the box receiving a rest mean for acoustic or visual recording or any device and/or cards or anyflat disposed documents characterized in that the inside of the pouch is divisible in two housing by one angular piece (5) a first wing of which is perpendicular to the bottom of the pouch and enlarging from one side to the other of the pouch, being fastened in a removable way in two various places of the inside of the pouch, one of the two places being located at the base of the pouch while the other wing (11) of the angular piece making with the first wing (10) an angle lower to than 90° is bent to inside of the pouch and thus acting as a spring press against the documents (6A) piled up in one of the two housing of the pouch.

45 50 55 60 2. Device according to claim 1, characterized by grooves (8-9) made in the walls (3) of the box and/or on the bottom (4) in which is inserted the transversal wing (10) of the angular piece (5).

3. Device according to claim 1, characterized in that in the bottom (4) of the box (1) is made at least one aperture (12) allowing a removing of the documents piled up against the effect of spring

like force of the angular piece (5).

4. Device according to claim 1, characterized in that the box (1) is equipped with a movable cursor (15) in a parallel direction with the edge of the document the cursor having a transversal pin (16) to select the documents.

5. Device according to claim 1, characterized in that the document are formed by cards of decreasing size filed in increasing order of their size from the front of the box to the back of the box so that a part of the surface of each of the card is visible and that the whole surface obtained by joining and juxtaposition of the visible part of each of the cards receive a continuous mark in order that the missing of one lack of the continuity of the mark.

Ansprüche

1. Tasche zur aufbewahrung von Unterlagen wie Fremdenverkehrs- oder Reklameprospekt en usw., bestehend aus einer Schachtel, deren offene Seite mit einem Klappbaren Deckel verschlossen wird, auf welchem eine Tonband- oder Videokassette o. a ; und/oder flach liegende Blätter oder andere Unterlagen angebracht werden. Sie ist gekennzeichnet dadurch, dass das Innere dieser Tasche durch eine winkelförmige Unterleitung (5) in zwei Abteilungen aufgeteilt werden kann : eine Seite dieses Winkels (10) steht senkrecht auf dem Boden der Tasche und reicht von einer Seite zur anderen ; sie kann abnehmbar im Inneren der Tasch an zwei verschiedenen

Stellen befestigt werden ; einer dieser befestigungspunkte liegt hierbei auf dem Boden der Tasche. Der andere Abschnitt der Unterleitung (11) steht in einen kleineren Winkel als 90 Grad zum ersten (10) und ist gegen das Innere der Tasche geneigt, hierdurch liegt er auf den in einer der beiden abteilungen der Tasche aufgeschichteten Unterlagen auf und übt eine Federkraft aus.

2. Vorrichtung gemäss Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass in den Seiten (3) und/oder im boden (4) der Schachtel Rillen (8 und 9) angebracht sind, die den senkrechten Teil (10) der winkelförmigen Unterteilung (5) aufnehmen.

3. Vorrichtung gemäss Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass im Boden (4) der Schachtel (1) mindesten eine Öffnung angebracht ist, die es ermöglicht, die durch die Federkraft des Winkels (5) zusammengepressten Unterlagen zu entnehmen.

4. Vorrichtung gemäss Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass die Schachtel (1) mit einem beweglichen Schieber (15) parallel zur Kante der Unterlagen versehen ist, welcher quer einen Finger (16) zur Auswahl der unterlagen besitzt.

5. Vorrichtung gemäss Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch dass die Unterlagen aus immer Kleiner werdenden Blättern bestehen, die von der Vorderdass ein teil jedes Blattes hervorschaut ; die Gesamtoberfläche, die sich aus der sichtbaren Oberfläche aller Blätter zusammensetzt, wird mit einer durchlaufenden Markierung versehen, so dass man durch Unregelmässigkeiten dieser Markierung das Fehlen eines Blattes oder Fehler bei der Ablage feststellen kann.

40

45

50

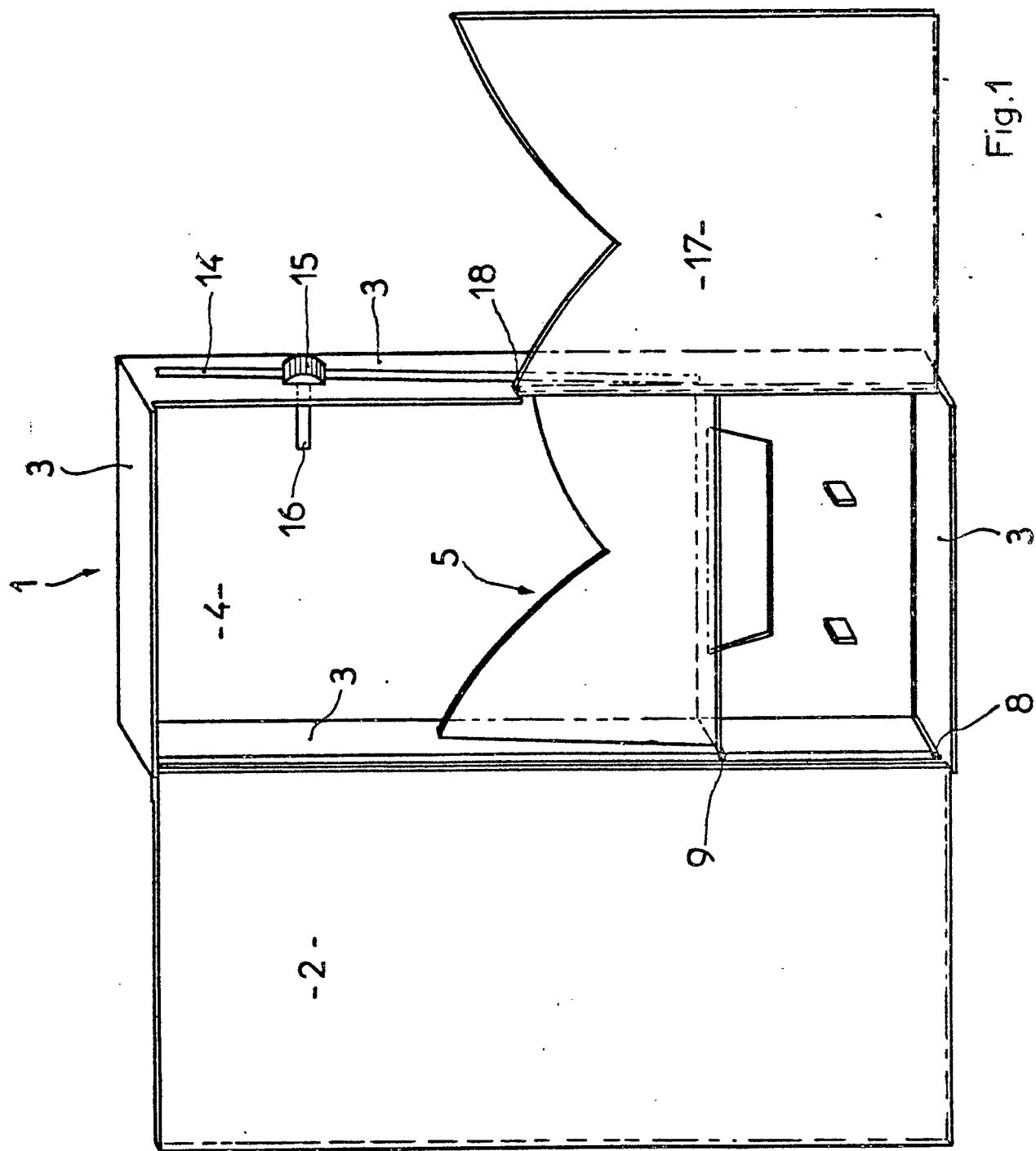
55

60

65

5

Fig.1



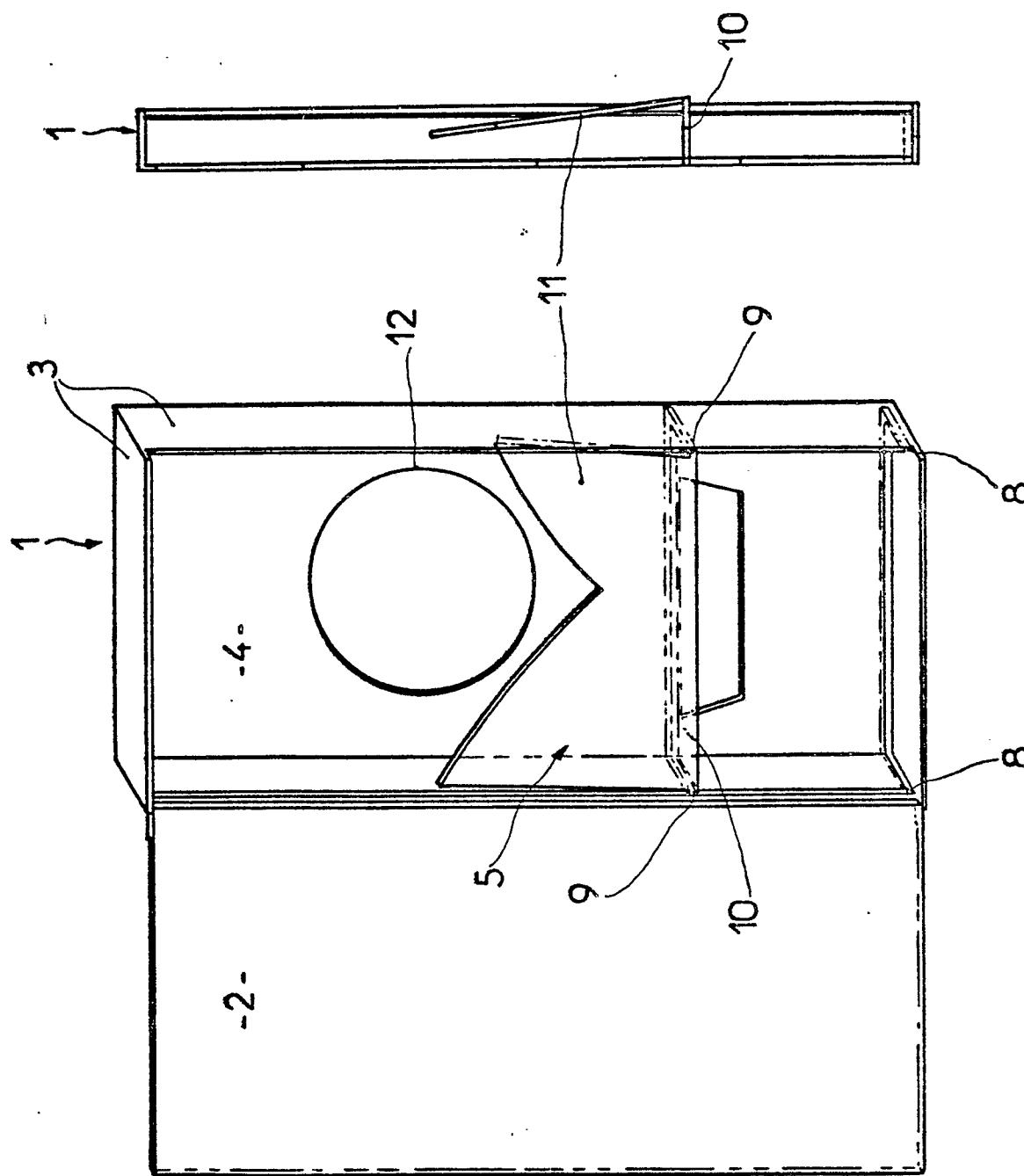


Fig. 2

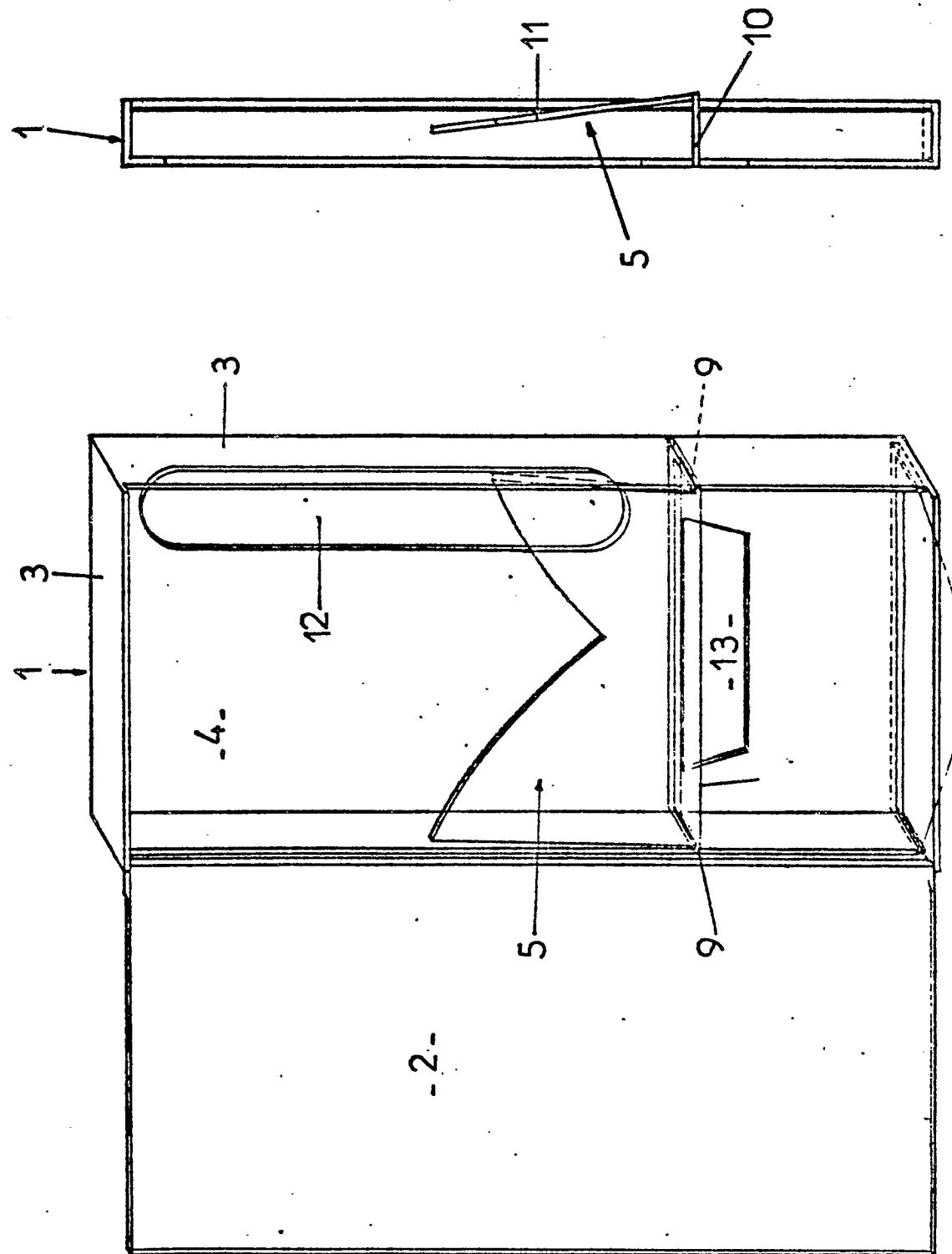


Fig. 3

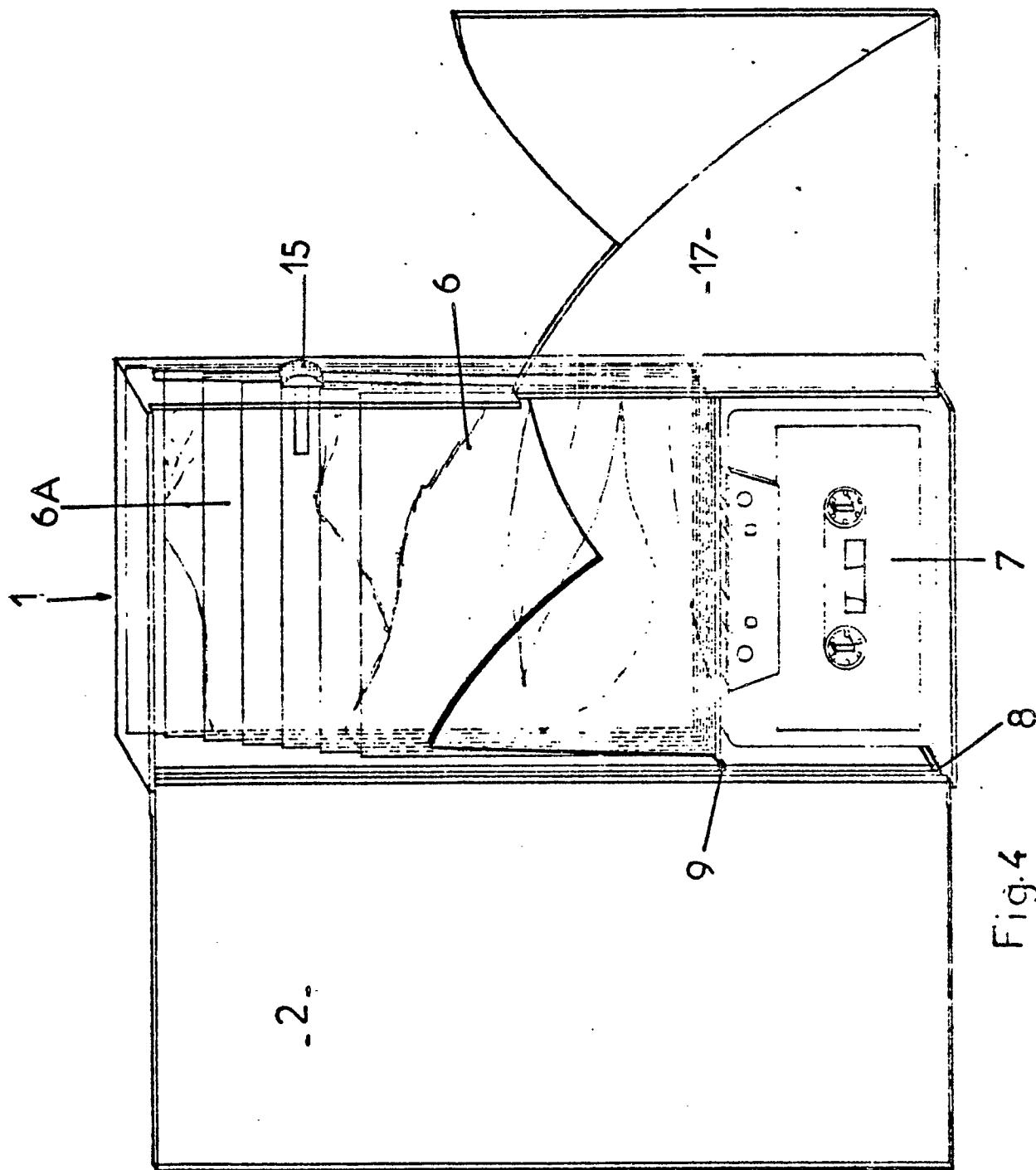


Fig. 4